

---

Renvoi au comité de législation de la proposition du conseil général de la commune de Grenoble (Isère) d'annuler les certificats de civisme obtenus avant le 14 frimaire, lors de la séance du 2 messidor an II (20 juin 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Renvoi au comité de législation de la proposition du conseil général de la commune de Grenoble (Isère) d'annuler les certificats de civisme obtenus avant le 14 frimaire, lors de la séance du 2 messidor an II (20 juin 1794). In: Tome XCII - Du 1er messidor au 20 messidor An II (19 juin au 8 juillet 1794) pp. 42-43;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1980\\_num\\_92\\_1\\_24919\\_t1\\_0042\\_0000\\_17](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1980_num_92_1_24919_t1_0042_0000_17)

---

Fichier pdf généré le 30/03/2022

Legislateurs, c'est maintenant que tous les bons citoyens respirent et vont redoubler d'ardeur, pour fonder enfin sur ce globe le regne de la vertu. Oui, en confondant les impurs sectateurs de l'athéisme, vous avez terrassé le génie du crime et du brigandage; en rendant hommage à la divinité qui nous créa tous libres, en proclamant le culte qui seul est digne d'elle, vous avez raffermi la morale publique, vous avez porté la paix dans le cœur de tous les homes vertueux, vous avez encor une fois bien mérité du genre humain».

MARTIN l'ainé (présid.), MACQUART (secrét.) [et 1 signature illisible].

## 28

L'agent national du district de Sedan (1) fait part à la Convention du résultat de la vente des biens des émigrés. Une portion estimée 57 395 liv. 15 s., a été vendue 273 035 liv.: l'excédent est donc de 215 639 liv. 5 s.

Insertion au bulletin, et renvoi au comité des domaines nationaux (2).

## 29

Les administrateurs du district de Neufsaarverden, département du Bas-Rhin, adressent la note d'une vente de biens provenant du ci-devant prince de Nassau. Ayant été estimés 52 830 liv., ils ont été vendus 106 670 liv.: ce qui présente un excédent de 53 840 liv.

Insertion au bulletin, et renvoi au comité des domaines nationaux (3).

## 30

La société populaire de Sezanne invite la Convention à ne pas souffrir de muscadins aux postes militaires; elle applaudit aux décrets qui inspirent aux généreux enfans de la patrie toutes les vertus qui font le bon citoyen, le grand homme, le héros, qui élèvent en un mot l'homme à sa véritable hauteur et à la dignité de sa nature.

Mention honorable et insertion au bulletin (4).

*Sézanne, s.d.* (5).

« Mandataires du peuple

La mollesse et la lâcheté ne s'accomoderont jamais du régime républicain, dont la force et le courage sont l'ame et l'essence. Jamais les enfans gâtés de la fortune, nourris au milieu

(1) Ardennes.

(2) P.V., XL, 37. B<sup>in</sup>, 3 mess.; M.U., XLI, 40; J. univ., n° 1673; F.S.P., n° 353.

(3) P.V., XL, 37. B<sup>in</sup>, 3 mess.; J. univ., n° 1673; M.U., XLI, 40; F.S.P., n° 353.

(4) P.V., XL, 37.

(5) C 309, pl. 1202, p. 23.

des plaisirs qui énervent l'âme et le corps, ne s'élanceront dans les rangs de ces forts et robustes enfans de la vertueuse pauvreté, de la précieuse médiocrité.

Que font les muscadins pour se soustrairent à la réquisition? ils s'insinuent dans les gendarmeries; ils osent se mêler avec ces braves militaires que la Nation élève à ces places importantes, pour les récompenser de leurs services, de leurs honorables blessures.

Legislateurs, chassez ces muscadins en présence de l'ennemi. Que le courage, l'héroïsme des vrais enfans de la patrie leur apprennent à ne craindre ni les fatigues, ni les dangers, ni la mort, quand il s'agit de défendre la liberté.

C'est à ces vieux militaires qui ont fait preuve de courage et de patriotisme qu'il appartient de composer les gendarmeries. C'est sous la tente, au milieu des combats que la jeunesse doit apprendre à braver le froid, le chaud, la faim, les périls, la mort, et à faire trembler par sa constance et par son courage nos lâches et féroces ennemis.

Legislateurs, nous applaudissons aux sublimes décrets qui inspirent aux généreux enfans de la Patrie toutes les vertus qui font le bon citoyen, le grand homme, le héros; qui élèvent les vrais français à toute la hauteur de l'homme, à toute la dignité de sa nature».

CAMUS, TASSART, QUEVARD, ROUSSELLE, ROUX, REMION, LOUIS PERSON, CRAPART, Amboise DUVALL, CHARBAUD, PIERRET, BOULANGE, MAIGROT jeune, autre ROUSSELLE, Jacques JEAN LANGLOIS, PETIT, GAILLARD, LENAIRE, CARPENTIER, DAVID, MORET, BOÜILLON, Paul REVIAL, GUINOT, PEQUEUR fils, autre MAIGROT, MAURY, LEFEBVRE, DALLÉ, TRUFFÉ, ROUSSELOT, NARET, DEMONGER, CHANYSY, CHOISETAT, Jules LIBEAU, DEVAU l'ainé, A. THIERION, LESBAZEILLES, HADOZ, DEVAUX jeune, D. CAY, RENARD, CHAR- TON, BROUARD, APPERT [et 21 signatures illisibles].

## 31

La commune de Grenoble (1) adresse à la Convention nationale 35 croix, avec les brevets du ci-devant ordre de Saint-Louis, une coupe de calice, une patène, une boîte à hosties et un étui pour les huiles: le tout en argent.

Insertion au bulletin, et renvoi au bureau chargé de recevoir les dons patriotiques (2).

## 32

Le conseil général de la même commune de Grenoble (3) représente que les certificats de civisme ont été trop prodigués; que sous l'air du patriotisme, l'homme souple et adroit n'est le plus souvent qu'un conspirateur, il propose d'annuler tous ceux qui ont été obtenus

(1) Isère.

(2) P.V., XL, 38 et 254. B<sup>in</sup>, 3 mess. (1<sup>er</sup> suppl<sup>t</sup>) (original dans C 308, pl. 1188, p. 11).

(3) Isère.

nus avant le 14 frimaire, sauf à les remplacer en faveur de ceux qui en seront jugés dignes.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité de législation (1).

[Grenoble, s.d.] (2).

« Représentants.

En decretant que tous les fonctionnaires publics et pensionnaires de la patrie seraient obligés d'être nantis d'un certificat de civisme vous voulutes récompenser les amis du Peuple et ne confier le char de la Revolution qu'à des mains pures; mais l'intrigue se revet de toutes les formes.

L'homme souple, adroit, qui sous un patriotisme apparent n'est souvent qu'un Conspirateur, a pu surprendre des communes faibles ou ignorantes. Ces certificats ont été prodigués. Livrez la guerre aux fripons, decretez que tous les certificats de Civisme obtenus avant le 14 frimaire sont annulés, sauf à être remplacés, si ceux qui en sont porteurs sont jugés dignes d'en obtenir de nouveaux. Decretez — encore — qu'à l'avenir les certificats de Civisme devront être visés tous les trois mois par les conseils Généraux des Communes, vous entretiendrez le zèle des fonctionnaires et ferez trembler les prévaricateurs: les masques tomberont. L'opinion publique sera la sauvegarde des hommes probes, des patriotes purs, pour les intrigants et les fripons, la foudre et le néant.

Vive la Republique, Vive la Convention nationale »!

GIROUD (off. mun.), DUMAS (maire), CLEMENT (off. mun.), BERNARD (off. mun.), MAZET (notable), CAPDEVIELLE (notable), CHAVANT (notable), BARROIL (secrét. agent nat.), Camille JEIPEIRE (agent nat.) [et 4 signatures illisibles].

[Extrait des registres de la S<sup>te</sup> des Jacobins de Grenoble, 26 prair. II].

La Société après avoir entendu la lecture de l'adresse cy-dessus s'est empressée de l'adopter et d'y ajouter son vœu pour obtenir de la Convention nationale le decret qui lui est proposé par le Conseil Général de la commune.

[3 signatures illisibles].

### 33

La société populaire de la commune de Villiers-le-Bel applaudit au décret qui a renversé l'échafaudage de l'athéisme. La simplicité, la gaieté ont été les ornemens de la fête consacrée à l'Être-Suprême, qu'ils ont célébrée; elle ajoute que si jamais les vils mercenaires des tyrans de l'Europe étoient encore assez téméraires pour attenter à la représentation nationale, l'instant de son danger seroit le signal qui la feroit voler à son secours.

Mention honorable et insertion au bulletin (3).

[Villiers-le-Bel, s.d.] (1).

« Citoyens representans

Vous avez reconnu l'immortalité de l'ame vous l'avez decreté; et a ce signal imposant le monstre infernal de l'atheisme est rentré dans son antre d'ou il n'etoit sorti que pour la destruction de la morale la plus epurée et pour la honte du genre humain. Que devoit en effet dans son sistème depradateur vos sublimes preceptes, sinon une chimère et l'anthousiasme de la liberté une ridicule! Mais vous etiez la; et un seul de vos decrets a dissipé tous ces vains prestiges; aussi la Republique entiere s'est elle empressée d'applaudir a votre bienfaisante energie; a peine votre decret nous est il parvenu que moins occupés de vous en temoigner notre reconnoissance que de rendre a l'Être Suprême nos premiers hommages; nous nous sommes d'abord occupés de rassembler sous les banieres cheries de la Republiques nos vertueux campagnards que nous avons vu avec la satisfaction la plus touchante porter eux-mêmes vers la divinité des hommages qu'elle n'avoit droit de recevoir que des mains impures de ses ministres souillés de crimes. Nous ne vous parlerons point de notre fête nous nous contenterons de vous apprendre que la simplicité et la guaité villageoise etoit un de ses plus beaux ornemens et que ses plus belles hymnes etoient les refrains mille fois repetés de vive la République vive la Convention, hommage a l'être supreme. Ce sont ces mêmes refrains que la societé populaire de Villiers le Bel nous a chargés de vous repeter en vous assurant que si jamais les vils mercenaires des tyrans de L'Europe etoient encore assez téméraire pour oser attenter a la representation nationale l'instant de son danger seroit le signal qui nous feroit voler a son secours. S. et F. ».

J. PIERRE (présid.), PETIT (vice-présid.), BARBIER (secrét.).

### 34

La commune de Montagne-sur-Mer (2) adresse à la Convention les discours prononcés par les agens du district, de la commune, le jour de la fête consacrée à l'Être-Suprême. Non-seulement ils renferment les principes qui font aimer la vertu, mais cette philosophie encore propre à répandre les lumières de la raison et à détruire les derniers efforts du fanatisme et de la superstition.

Insertion au bulletin, et renvoi au comité d'instruction publique (3).

[Discours prononcé par le présid. du distr. 20 prair. II] (4).

« Citoyens,

Il est donc arrivé ce Jour tant désiré par la Philosophie où le Peuple François régénéré par

(1) C 309, pl. 1202, p. 12.

(2) Ci-dev<sup>t</sup> Montreuil.

(3) P.V., XL, 38. B<sup>1</sup>, 4 mess.

(4) F 1 c 111, Pas-de-Calais, 14. Imprimé par l'Imprimerie des Associés, à Montagne-sur-Mer.

(1) P.V., XL, 38. M.U., XLI, 41.

(2) D III 117, doss. 1.

(3) P.V., XL, 38.